



FLASH JURIDIQUE

LA PRE-PLAINTÉ PAR INTERNET

Il est désormais possible d'effectuer une déclaration de plainte pour des faits d'atteinte aux biens (vols, dégradations, escroqueries...) pour une victime (personne physique ou morale) et pour lesquels elle ne connaît pas l'identité de l'auteur.

Cette démarche vise essentiellement à faire gagner du temps lors de la présentation à la gendarmerie ou au commissariat.

Pour qu'elle soit enregistrée comme une plainte, la victime doit signer cette déclaration dans une unité de gendarmerie ou un service de police, préalablement choisie.

Dans les autres cas, la victime doit directement se présenter dans une unité de gendarmerie ou un service de police.

En fonction de la nature de votre préjudice, la gendarmerie et la police vous demandent de préserver les traces et indices afin qu'ils demeurent exploitables par les enquêteurs en évitant tout contact ou déplacement

Voici le lien permettant une telle démarche : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

CO-VOITURAGE

À l'heure où les pompes parisiennes affichent le litre d'essence à plus d' 2 €, il est illusoire de penser que le prix des carburants va baisser dans les années à venir. C'est donc le moment d'opter pour le co-voiturage ! Inscrivez-vous sur : www.covoiturage.ain.fr



Ce site internet simple et gratuit est mis en place par le département. Bonne route !

AGENDA

Dim 2 : Rando avec le CT Dombes (départ Ste Croix)
Mardi 4 : Théâtre collégiens, Marcel Cochet, 18h30
Jeu 6 : Pétanque des anciens de Toray, au clos
Jeu 6-ven 7-sam 8 : Théâtre Marcel Cochet, 20 h 30
Sam 8 : Concert, académie de musique, s. des Fêtes
Dim 9 : Brocante, pont Maurice Cuzin
Sam 15 : Kermesse et feu place Charles de gaulle
Mar 18 : Théâtre enfants, Marcel Cochet, 18h30
Jeu 20 : Art floral, M. Cochet
Mardi 24 : Challenge Marguin, OBSM, boulodrome
Ven 28 : Challenges Vacances, OBSM, boulodrome – Fête de la gym, s des Fêtes
Sam 29 : Fête de l'école, école Maternelle
Mar 2 juil : Théâtre CM1, Marcel Cochet, 18h, 19h30

ÉTAT CIVIL

Naissances
 Idriss LEBDI, le 24 avril
 Ambre PACAUT, le 4 mai
 Djena HAMILI, le 7 mai
 Ela DOS SANTOS, le 14 mai
 Romie CLEMENT, le 17 mai
 Noa DELIJACQUES, le 17 mai
 Bilal IJOU, le 17 mai
 Saif-Dine BERNARD, le 18 mai
 Léa VUILLOT, le 18 mai
 Sohan TRAN, le 18 mai

Décès
 Hélène FREIRE, épouse VALLA, le 12 mai
 Michelle GENTE, vve VON KANEL, le 12 mai
 Marcel LHERSONNEAU, le 25 mai

PERMANENCES DES ÉLUS Sur rendez-vous auprès du secrétariat

***1^{er} juin** : Éveline Guillet
Adjointe à la voirie
***8 juin** : Robert Roche
Adjoint sports et associations
***15 juin** : Robert Resta
Adjoint aux affaires scolaires
***22 juin** : Françoise Roy
Adjointe aux finances
***29 juin** : Lydie Pons
Adjointe aux affaires sociales

RENSEIGNEMENTS
 AUPRES DU SERVICE JURIDIQUE DU CIDFF01:
 04.74.22.39.64 ou juristes@cidff01.fr
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
 100 Place Louis Blérier 01900 Bourg-en-Bresse

HALTE RÉPIT-DÉTENTE ALZHEIMER

Une personne qui vous est chère est atteinte de la maladie d'Alzheimer. L'aide quotidienne, l'attention permanente et le soutien moral que vous lui apportez sont essentiels à son bien-être mais ne vous laissent que peu de temps de répit. Pourtant, ce temps précieux est aussi important pour vous que pour la personne aimée. Pour vous permettre d'en bénéficier, une équipe de bénévoles accueille votre proche pendant quelques heures en lui proposant des activités ludiques et conviviales.

Pour plus de renseignements : Téléphone 06 71 50 11 51

Ont participé à ce journal :

- Jacqueline Accardo
- Gérard Bargel
- Catherine Briday
- Benoit Brodier
- Joëlle Chanal
- Delphine Debiesse
- Jeanine Decoeur
- Marc Micoud
- Jaël Pourchaire
- Violaine Ribadeau-Dumas
- Daniel Rosique
- Yves Roux
- Sylvie Spadiny



HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE :
 (Z. I. de la Tuilière à Miribel)
 Du lundi au vendredi :
 de 9 h à 12 h
 et de 15 h à 18 h
 Le samedi :
 de 9 h à 18 h

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
 lundi, mercredi, vendredi :
 8 h à 12 h et 14 h à 17 h
 mardi : 8 h à 12 h et 14 h à 18 h
 jeudi : 8 h à 12 h et 14 h à 19 h
 Tel. 04 78 55 14 08
 e-mail : echos@saint-maurice-de-beynost.fr
<http://www.saint-maurice-de-beynost.fr>

Journal édité par la mairie, rue des Ecoles
 Directeur de publication: Pierre GOUBET
 Rédaction, fabrication et distribution :
 Equipe municipale de bénévoles

ÉDITO

L'une des missions régaliennes de l'état est d'assurer la sécurité pour tout citoyen dont c'est un droit fondamental. Pour les élus, mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles permettant d'améliorer cette sécurité est un devoir. Devant les phénomènes à répétition dont sont malheureusement victimes certains d'entre nous, l'état a classé les secteurs de Miribel et Saint-Maurice de Beynost en Z.S.P. (Zone Sécurité Prioritaire), ce qui a pour conséquence le renforcement des effectifs de gendarmerie du secteur. Malgré ce dispositif, les incendies volontaires restent un phénomène difficile à endiguer. Devant ce constat, la municipalité a décidé d'équiper certains secteurs de caméras de vidéoprotection

Dans les jours à venir, un dossier sera transmis au Préfet pour accord. Nous nous attacherons ensuite les services de la gendarmerie et d'un cabinet spécialisé pour un déploiement vers la fin de cette année. Vous serez informés de l'avancement de ce dossier dans les futurs numéros du journal municipal.

UN NOUVEAU CENTRE SOCIO-CULTUREL À PARTIR DE LA RENTRÉE : ARTEMIS !



Mercredi 22 mai au soir, la salle des fêtes de la commune était bien remplie pour présenter aux Mauriciennes et Mauriciens la démarche engagée par la commune : le nouveau projet de centre socio-culturel.

Depuis la fermeture de l'ancien centre social en 2010, un travail long et important a été mené par la municipalité pour créer les conditions les plus favorables à une réouverture de ce lieu de vie, de rencontres, d'échanges, de partage de tous les Mauriciens.

Une enquête réalisée en 2012 auprès de la population par le Cabinet CALIA Conseil a montré la volonté des Mauriciens à voir revivre le centre comme un espace dynamique d'activités culturelles et de loisirs, mais aussi comme un lieu privilégié de rencontres et de partage autour de la vie communale.

Les deux années de transition du centre J. Brel ont été assurées par l'ADSEA qui avait en charge la gestion du réseau 11/18 et la maison des associations. Pendant ce temps, un rapprochement s'est effectué entre l'association Marcel Cochet, confrontée à des contraintes de bâtiments, et la commune, consciente du dynamisme local impulsé par les nombreuses et diverses activités de l'association.

Ainsi, à partir de la rentrée 2013, le centre Jacques Brel change de nom et de gestionnaire. L'association Marcel Cochet évolue en **ARTEMIS : Activités, Rencontres pour Tous et Maison des Initiatives Sociales**.

En ce sens, les statuts de l'association ont été modifiés et l'association fera rentrer très prochainement au sein de son conseil d'administration 4 élus nommés par la municipalité, en remplacement des 4 membres qui étaient désignés par le comité d'entreprise de l'entreprise Toray.

Ce nouveau projet rencontre un soutien important de la part de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Fédération des Centres Sociaux de l'Ain.

suite page 4

SOMMAIRE

Et pendant ce temps à la mairie

- Compte rendu du conseil municipal

Ça bouge à Saint-Maurice

- Théâtre
- Le 8 mai
- Repas champêtre et feu de la Saint-Jean
- Entre l'EAJE et l'ALSH
- Twirling bâton
- Fête de la musique

Du côté des associations

- Club Amitié-Loisirs
- Art floral
- Pétanque des sapeurs pompiers
- Théâtre adultes
- Bibliothèque
- CT Dombes
- Ain Sud Foot

Vie pratique

- Flash juridique
- Co-voiturage
- Halte répit-détente Alzheimer

Supplément

- PLU
- Accueil de loisirs d'été
- Opération Tranquillité Vacances
- Tickets découverte
- Plan Canicule 2013

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

Prochain Conseil Municipal :
Jeudi 4 juillet,
20 h 30 en salle du conseil.

Urbanisme : Débat préalable sur les orientations générales du plan d'aménagement et de développement durable (PADD).

M. le Maire rappelle qu'en application de l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme, il est prévu de tenir un débat sur les orientations du PADD. Celui-ci doit porter sur les orientations générales de ce document. Le débat doit avoir lieu au minimum deux mois avant l'examen du projet de PLU pour arrêt en conseil municipal. Monsieur Commarmot, adjoint à l'urbanisme, a présenté au conseil municipal un exposé expliquant la procédure de révision du plan local d'urbanisme (PLU) et les orientations du plan d'aménagement et de développement durable.

Le plan local d'urbanisme est le document de planification de l'urbanisme au niveau de la commune. Depuis la loi « Grenelle II », il doit prendre en compte tous les enjeux et problématiques du territoire. Avant son application, il devra faire l'objet d'une évaluation environnementale. Ce document exprime la volonté politique de la collectivité en ce qui concerne l'aménagement de son territoire. Le PLU est constitué des éléments suivants :

- Le rapport de présentation,
- Le projet d'aménagement et de développement durable,
- Les orientations d'aménagement et de programmation,
- Le plan de zonage,
- Le règlement,
- Les annexes, (plan de servitudes d'utilité publique, plan des réseaux, etc.)

Plus particulièrement, le projet d'aménagement et de développement durable exprime les objectifs et le projet de la collectivité en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 5 à 10 ans.

Le projet d'aménagement et de développement durable doit être compatible avec les objectifs fixés par la loi SRU et GRENELLE II : Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durable de Saint-Maurice-de-Beynost s'articule en cinq grandes orientations :

1 - Développement durable, optimisation du foncier.

Modérer la consommation d'espace. Encadrer le développement urbain (cohérence, compacité, mutualisation des infrastructures, limitation des déplacements). Echelonner l'ouverture à l'urbanisation. Poursuivre la diversité du parc immobilier. Servitude de mixité sociale : appliquer aux zones d'urbanisation future, ou aussi sur tout le territoire ? Projets Mimosas, Mas-Rolland, zone des Bottes, zone Ux chemin des Combes, zone Ux Toray.

2 - Amélioration du fonctionnement urbain communal.

Conditionner l'ouverture à l'urbanisation selon la capacité de la station d'épuration. Limiter les risques par le respect des facteurs de risque (mouvements de terrain, infiltration des EP, ruissellement, nuisances sonores et risques industriels). Equipement publics : covoiturage, mutualisation du stationnement, réseau fibre...

3 - Renforcer le tissu économique.

Pérenniser l'activité agricole de la commune. Renforcer l'activité des commerces de l'artisanat et de l'industrie. Renforcer le tourisme (Anneau bleu), les loisirs (Pôle intercommunal, sentiers), l'accueil (hôtellerie).

4 - Transmettre le patrimoine et les paysages.

Protéger les blocs de paysage : côtère, plateau, tissu urbain vert. Mettre en valeur les entrées de ville. Et le patrimoine bâti : église, Sathonette, maisons remarquables, architecture de quartier

5 - Préserver les milieux naturels.

Continuités écologiques : plateau, côtère, haies et rives du canal. Ressources en eau. Encourager les projets vertueux : éco-quartiers, bâtiments performants, déplacement doux...

À la suite de cet exposé, conformément à l'article L,123-9 du code de l'urbanisme le conseil a débattu sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable.

Il ressort des échanges en séance, que même si la loi l'impose, les surfaces à urbaniser sur le territoire de la commune étant réduites (et appartenant le plus souvent à des propriétaires privés), il convenait que les futurs projets soient assez denses avec un type d'habitation se rapprochant de l'habitat de village (et non sur des constructions en hauteur). En effet, la loi impose de préserver les terres agricoles, il convient donc de limiter l'étalement urbain, qui pour la commune de Saint-Maurice-de-Beynost correspond principalement au plateau de la Côtère.

Egalement, ont été évoqués les projets de loi en cours, notamment au travers de l'acte 3 de la décentralisation, qui prévoient en 2014 ou en 2015 le transfert de la compétence communale urbanisme vers l'intercommunalité. Il est donc rappelé par la même occasion que le PLU qui fixe les règles d'urbanisme propre à la commune, doit respecter des règles qui lui sont supérieures hiérarchiquement et qui s'imposent comme le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) ou le PLH (Plan local de l'habitat).

QUOI DE NEUF À LA BIBLIOTHÈQUE ?

En prévision des journées « détente » estivales à venir, la bibliothèque vous propose des policiers : Maxime Chattam « L'Autre monde », Yan Gérard « 676 », Brad Thor « Les Lions de Lucerne », Glen Cook « La compagnie noire ». Nous avons enrichi notre rayon « pédiatrie puériculture » avec de nombreux dons.

Nous vous invitons :

- à méditer avec « N'espérez pas vous débarrasser des livres » de Carrière et Eco.
- à admirer avec « Peinture chinoise tradition QJ ».

Pour les enfants, une collection d'albums de poésie édités par Nobi Nobi, un petit éditeur franco japonais avec lequel nous avons imaginé une heure de contes japonais : « 1000 vents, 1000 violoncelles », « L'oiseau rouge », « La princesse au bol enchanté », « Princesse au clair de lune », « Papa renard en croque », « Bonbons magiques », « La maison en petits cubes », « YÔSEI dans le secret des fées ».

LE CT DOMBES ORGANISE COUPES ET TROPHÉES

Venez nombreux pédaler en famille sur des parcours fléchés de 30-65-95-125 km avec ravitaillement, collation à l'arrivée et remise de récompenses : challenge C.T.DOMBES (définitif si gagné 3 années de suite).

Coupes : au club le plus nombreux, le plus éloigné, comprenant le plus de féminines, le plus de jeunes, à la famille la plus nombreuse. Trophée : à la plus jeune, au plus jeune, à la femme la plus méritante, à l'homme le plus expérimenté....

Le CT Dombes est en stage à Remuzat (Drome Provençale).

Un groupe de 8 cyclos s'est attaqué au mythique "Mont Ventoux: Ils l'ont fait ainsi que la mascotte du groupe (Gilou Bargel). Félicitations et bravo à tous !

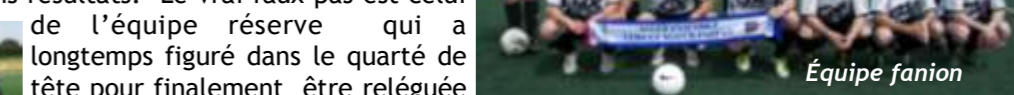


AIN SUD FOOT : FIN DE SAISON STRESSÉE

Beaucoup de satisfaction du côté du club de foot de la CCMP mais une déception : longtemps en tête du championnat honneur l'équipe fanion a raté d'un point la montée en CFA 2. Même si l'objectif était le maintien, l'ambition était venue au fil des bons résultats. Le vrai faux pas est celui de l'équipe réserve qui a longtemps figuré dans le quarté de tête pour finalement être reléguée en PHR au goal average lors de la dernière rencontre.



Équipe féminine : demi-finalistes



Équipe fanion

Satisfaction chez les féminines qui se réalisent en coupe avec une place de demi finaliste en Coupe Rhône Alpes

Chez les jeunes : de justesse pour les U 19 et avec brio pour les U 15, les jeunes de ligues tiennent leur rang.

Vainqueur du challenge de l'éthique et de la sportivité décerné par la ligue Rhône Alpes en 2013 Ain Sud proposait le « match parfait » lors de la dernière journée de championnat : un succès. Ain Sud est aussi en pointe pour défendre le

sport pour tous : Maurice Bourgeon, le président, mène campagne auprès des instances du foot pour que les enfants des familles de réfugiés du foyer du Trève puissent obtenir des licences de foot de la FFF comme ils le peuvent en hand, en volley, en athlétisme ou en natation. « Le foot amateur, n'a pas à payer pour les dérivés du foot professionnel envers les jeunes joueurs africains. »

Ain Sud, c'est aussi la fête avec la distinction par le FFF de Pierre et Suzanne Fayard en bénévoles exemplaires au milieu de milliers d'autres qui font vivre le foot amateur.

Des dizaines de bénévoles à Ain Sud se sont mobilisés autour de Franck Grava pour des tournois de fin saison pour les catégories de foot animation de 6 à 13 ans.

Mention spéciale au premier rassemblement U 7 U 9 : 60 équipes ,600 enfants, plus de 150 matches arbitrés par les jeunes 15 et 17 ans du club. Des tribunes et des pelouses comblées pour un des rares samedis de mai sans pluie.



Rassemblement U7-U9

DE LA BONNE HUMEUR AU CLUB AMITIÉ LOISIRS

Le temps maussade n'entame pas la bonne humeur de nos adhérents.

Le mardi 14 mai, le goûter de la Fête des Mères rassemblait une nombreuse assemblée, qui après une après-midi récréative autour des jeux de société et des cartes, se régalaient de salade de fruits et de viennoiseries. Vers 17 heures, les choristes s'installaient pour une répétition en prévision de nos prochaines rencontres avec les enfants des écoles et de la crèche. Le lundi 27 mai, une petite équipe de choristes se déplaçait à la crèche pour des chansons avec les tout-petits. C'est toujours une joie pour les aînés de pouvoir chanter et évoluer parmi la génération montante. C'est une chance qui nous est donnée à Saint Maurice d'avoir cette possibilité d'échanges intergénérationnels, d'être un club ouvert sur l'extérieur et sur l'avenir à travers la jeunesse. Pour notre chorale, Mix'Agés (mixité des âges) est une réalité qui se vérifie tout au long de l'année. Le mardi 28 mai, les adhérents étaient réunis pour le traditionnel repas de la Fête des Mères, qui se déroulait cette année à l'Auberge du Cheval Blanc à Montluel. Comme d'habitude, la bonne humeur était de mise, les papilles aiguisées par un menu alléchant.

Nous prévoyons dans les prochaines semaines:

Le lundi 3 Juin, randonnée à Chaleins pour un trajet de 12 Km, agréable avec peu de dénivelé, repas tiré du sac.

Le vendredi 21 Juin, voyage à Vulcania, les inscriptions sont encore ouvertes.

Le mardi 2 Juillet, repas des vacances qui sera un repas grenouilles à l'hôtel des Voyageurs à Montluel.

Mardi 9 Juillet, le club fermera pour la trêve estivale jusqu'au mardi 20 Août.

Toutes les semaines, le club propose : jeux de société, belote coïncée, scrabble, tarot, atelier manuel.

**ART FLORAL : EN MAI, FAIS CE QU'IL TE PLAÎT**

Aurélien avait prévu une débauche de couleurs et de chaleur pour cette journée d'Art Floral de Mai. En Mai fais ce qu'il te plaît, même la tempête et le vent, le froid et la grêle n'ont pas réussi à ternir les splendeurs de cette composition enracinée dans un vase carré aux couleurs acidulées. Chaleurs des roses, fierté des orchidées et de l'oiseau de paradis,

rondeurs des boules de neige dans une verdure luxuriante, l'art floral a pris de l'altitude.

Dernier rendez vous de la saison le jeudi 20 juin pour un dernier bouquet estival il faut espérer pour un bien nommé « bouquet final ».

PETANQUE DE SAPEURS

Comme chaque année, l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers organise un concours de pétanque qui se déroulera le samedi 15 juin au clos pétanque rue Pasteur à St-Maurice de Beynost. Il sera ouvert au public. Les 8 € d'inscription seront remis aux différents vainqueurs tout au long de l'après-midi et de nombreux lots seront distribués à tous les participants. Cette journée permettra de financer du nouveau matériel pour nos jeunes. L'ensemble des membres de l'association en profite pour remercier la Mairie pour l'aide qu'elle nous apporte afin de former, dans de bonnes conditions et avec le matériel nécessaire, nos futurs Sapeurs Pompiers.

Motard, Cloclo, gourou, gentleman, voyou, le fichier de l'agence Swindle semble inépuisable. Fille à papa, dépressive, bigote, hippie, PDG, veuve joyeuse, même super mamie y trouvent leur compte. Le plus ravi de tous ce fut le public qui s'est pressé en masse pour les représentations de cette comédie adaptée et mise en scène par Anne Champetinaud. Une bande son originale rythme des symphonies de lumières qui dévoilent les complots et les tromperies. La troupe Adulte du Centre Marcel Cochet a réussi son pari de faire rire petits et grands et de transformer des sorties pluvieuses en soirées ensoleillées.

Prochains rendez vous du théâtre « N'oubliez pas Colibri » dans une mise en scène de Fabrice Laplace pour les adultes jeudi 6, vendredi 7 et samedi 8 Juin à 20h30.

**THÉÂTRE ADULTE : L'HOMME IDÉAL PLÉBISCITÉ****Vidéo protection : débat.**

Le conseil municipal a débattu sur l'opportunité d'équiper la commune d'un système de vidéo protection. En effet, les derniers faits avec plusieurs incendies de véhicules ou de poubelles renforcent l'idée qu'il est nécessaire et urgent de se pencher sur ces problèmes pour tenter d'y trouver une solution.

David Pourchaire, chef de police municipale, est venu présenter à l'ensemble des conseillers, les chiffres de la délinquance depuis 2008. Une évolution constante a été notée. En parallèle, il a également exposé les résultats d'une étude du Ministère de l'Intérieur, comparant les évolutions des faits de délinquance (délinquance générale ou de proximité, atteinte aux biens et aux personnes) entre des villes équipées et non équipées d'un système de vidéo protection. Ces chiffres, que ce soit en zone gendarmerie ou en zone police, montrent soit une diminution de la délinquance, soit une augmentation moins rapide pour les communes équipées de vidéo protection. Egalement, les taux d'élucidation des enquêtes sont plus importants.

Equiper la commune d'un tel système permettra de reconnaître directement les auteurs de faits, ou indirectement par les déplacements ou mouvements et ainsi faciliter les enquêtes, mais également de prévenir par un visionnage actif lors de manifestations ou de périodes annuelles « à risque ».

Si quelques conseillers municipaux doutent d'une réelle utilité pour remédier à la délinquance que nous connaissons sur le territoire, d'autres conseillers estiment que c'est le devoir de la municipalité de faire cesser les agissements, et qu'elle doit s'en donner les moyens en renforçant les outils mis à disposition des forces de sécurité (police municipale ou gendarmerie). De plus, le classement en Zone de Sécurité Prioritaire de la commune, permet, d'avoir des subventions importantes en cas d'achat d'un système performant.

Le conseil municipal, considérant les différents échanges nés de la présentation des chiffres sur la délinquance à Saint-Maurice-de-Beynost, décide à la majorité (17 voix pour et 3 abstentions), de mandater monsieur le Maire pour procéder à une étude d'aménagement d'un système de vidéo protection. Il est également convenu que ce système devant être de qualité pour permettre des résultats plus probants, une assistance par des professionnels est nécessaire pour définir le cahier des charges du futur équipement.

Permanences de Mme Lydie Pons,
adjointe aux affaires sociales :

Lundi 17 juin de 14 h à 15 h 30

Travaux Montée de la Paroche.

- **Marché de travaux** - Montée de la Paroche. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'aménagement de la montée de la Paroche a été prévu au budget 2013. Un marché à procédure adaptée a été envoyé à la publication le 6 mars 2013. La date de remise des offres était fixée au 8 avril 2013 à 12h00. La Commission MAPA a successivement ouvert puis pris connaissance de l'analyse des offres le 8 avril 2013 et le 15 avril 2013. À la suite des négociations, la meilleure offre est celle du groupement EIFFAGE/RMF pour un montant total TTC de 590 243,82 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide donc de retenir ce groupement pour la réalisation des travaux Montée de la Paroche.

- **Convention SIEA financement des travaux d'enfouissement des réseaux d'électrification.** La commune entreprend des travaux de réhabilitation de la montée de la Paroche, ces travaux prévoient l'enfouissement du réseau d'électrification. Cette compétence étant exercée par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'E-communication de l'Ain, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement avec ce syndicat pour un montant à la charge de la commune de 198 370 € TTC.

- **Convention de mandat SIEA pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux de communication.** La commune entreprend des travaux de réhabilitation de la montée de la Paroche, ces travaux prévoient l'enfouissement du réseau de télécommunication dont la compétence est exercée par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'E-communication de l'Ain. Ceux-ci représentent une dépense de 90 000 € TTC. *Unanimité.*

SIVU-Station d'épuration : modification des compétences.

La loi sur l'eau impose aux communes la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement. La commune, gérant son réseau d'assainissement, doit procéder à ce schéma. Le SIVU, gérant la station d'épuration dans laquelle se déverse le réseau de la commune, doit également procéder à ce schéma. De même, la commune de Beynost, également organisée avec un réseau propre se déversant également dans la station d'épuration gérée par le SIVU, doit procéder à ce schéma. De ce fait, afin de mutualiser la réalisation de ce schéma directeur d'assainissement, il est souhaité de faire un groupement de commandes dont le coordonnateur serait le SIVU. Cependant, il convient de modifier les compétences de celui-ci pour qu'il puisse effectuer cette prestation. *Unanimité.*

Création postes saisonniers ALSH.

L'accueil de loisirs fonctionne durant toute la période estivale. En plus des animateurs titulaires au temps de travail annualisé, pour un accueil de qualité dans le respect des normes d'encadrement en vigueur, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer des emplois saisonniers relevant de la filière animation à pourvoir pour l'été au sein du service TMP-ALSH.

Finances : modification de la procédure de passation des MAPA.

Afin de favoriser la libre concurrence et respecter la transparence, par délibération du conseil municipal du 28 janvier 2010, le conseil municipal a défini une procédure de passation des marchés publics sous forme adaptée.

Le conseil municipal prend, à l'unanimité, une nouvelle délibération réajustant les seuils et les délais de consultation dans la procédure de passation des marchés publics sous forme adaptée.

suite de la page 1



Dans la démarche du nouveau centre, l'ADSEA prolongera son action autour du réseau des 11/18. L'objectif à la rentrée est donc de démarrer dans les locaux en travaux avec les activités existantes, et de construire progressivement un centre socio-culturel où chaque projet et chaque habitant trouvent leur place. Le redémarrage du centre sera également marqué par l'arrivée d'un directeur (trice) pour la structure, actuellement en cours de recrutement.

PEL : LES ATELIERS THÉÂTRE EN REPRÉSENTATION

Ouverture animée pour les ateliers de Delphine Baralotto. Animatrice depuis 12 ans du théâtre jeune au Centre Marcel Cochet et à l'École Jacques Prévert, cette actrice professionnelle a choisi encore une fois de privilégier l'expression de ses jeunes acteurs et les textes ciselés qu'elle préfère. Ambiance hall de gare, avec des voyageurs qui se croisent dans l'indifférence mais quelquefois il suffit d'échanger un regard pour que le dialogue s'installe. Tendre, comique ou sérieux, cet échange impromptu s'appuie sur l'expérience des jeunes acteurs aujourd'hui lycéens mais qui pour beaucoup d'entre eux pratiquent le théâtre avec Delphine depuis le CE2.

Prochains spectacles à 18h30 le mardi 4 Juin les collégiens dans « loufoqueries », le mardi 18 juin les enfants dans « l'ombre capricieuse ». Spectacles des classes de CM1 de l'école Jacques Prévert le mardi 2 juillet à 18h et 19h30.



Delphine Baralotto



La troupe des lycéens

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Cette année encore, les Mauriciens étaient nombreux à venir assister à la commémoration du 8 mai 1945.

La cérémonie a débuté avec l'interprétation de la Marseillaise par la classe des élèves d'Aurore Dufaud, la directrice de l'école Maternelle. Cette année, elle avait sollicité ses anciens élèves et 40 Anciens de 7 à 21 ans ont accompagné les enfants de la grande section. Tous ont chanté l'hymne national en y ajoutant le langage des signes reconnu officiellement comme langue d'enseignement. A ce titre, les élus les remercient chaleureusement.



La cérémonie s'est déroulée selon la tradition avec la lecture du discours du Ministre, puis le discours de M. le Maire, le dépôt des gerbes sans oublier la participation de l'Académie de Musique, la présence des pompiers...

Ensuite, tout le monde est allé place Charles de Gaulle se recueillir devant la stèle érigée en souvenir de l'appel du 18 Juin.

La commémoration s'est terminée par un vin d'honneur servi au restaurant scolaire.

REPAS CHAMPÊTRE ET FEU DE LA SAINT JEAN

Samedi 15 juin à partir de 18 h

Vous êtes invités par le Foyer Saint Maurice à partager un repas champêtre, sur la place devant l'Eglise Notre Dame, dans la rue Jean Tissot. Dès 18h, des jeux, un atelier de maquillage, un apéritif et un repas de grillades vous attendent, dans une ambiance musicale ; l'occasion de se rencontrer sous le soleil, en attendant d'allumer le traditionnel feu de la Saint Jean. Nous vous attendons.

Le dimanche 9 juin de 6h à 19h, Pont Maurice CUZIN : GRANDE BROCANTE ANNUELLE organisée par l'Union Nationale des Combattants d'Afrique du nord.

Le samedi 6 juillet 2013 à partir de 12h aux Folliets : FÊTE DE QUARTIER organisée par l'association de défense des locataires des Folliets (ADLF).

Le FORUM DES MAURICIENS (présentation des associations, des services, des partenaires, etc.) se déroulera le samedi 14 septembre à partir de 9h30 au parc de la Sathonette.

Vendredi 21 juin 2013 : Voyage d'une JOURNÉE À VULCANIA avec le club Amitié-Loisirs
Coût : 55€ pour les adhérents et 75€ pour les non-adhérents

LA BIBLIOTHÈQUE 図書館 À L'HEURE JAPONAISE

Du 17 au 29 juin la bibliothèque propose une découverte de la culture japonaise à travers sa littérature contemporaine. Romans, documentaires, poésie, livres d'art, albums et livres de contes.

La Direction de la Lecture Publique du Conseil Général et la bibliothèque de Saint Maurice propose un choix impressionnant de livres dont quelques ouvrages rares.

Richesse d'une édition pléthorique qui a changé son écriture à la fin du 19^{ème} siècle pour s'ouvrir et s'adresser au monde entier. Les auteurs contemporains sont édités à plusieurs millions d'exemplaires. Au pays de l'électronique et des livres virtuels, le livre, le journal papier ne se sont jamais si bien portés. Écrire au Japon aujourd'hui cela va du manga, des feuilletons dans les journaux des nouvelles aux classiques de la poésie les Tanka et les Haïkus. Au Japon des jeunes écrivains de moins de 20 ans peuvent remporter l'équivalent du prix Goncourt.

Tous les talents du Centre se sont mobilisés en particulier les ateliers soie : résultat un paravent somptueux pour le décor des contes grâce à Robert, Chantal, Renée et Aurélie.

Une soirée exceptionnelle est prévue le mardi 25 juin à partir de 19h. En lever de rideau : « 1000 vents, 1000 violoncelles » un album dédié aux victimes du tremblement de terre de Kobé, mis en voix par les collégiennes du groupe théâtre de Delphine et en musique par la classe de violoncelle de Marie Pierre à l'Académie de Musique.

Puis « Écrire aujourd'hui au Japon » 今日の日本で書く une création de Delphine Baralotto autour de textes contemporains (Murakami, Furukawa, Sôseki, Tawada, Ôé, Tawara, Wartaya...) avec les acteurs des troupes adultes et jeunes du Centre Marcel Cochet. Parmi les thèmes choisis : la jeunesse, le temps, les animaux dans la littérature. Il est impératif de réserver ses places au 04.78.55.13.90 ou cdlcochet@free.fr

ENTRE L'E.A.J.E. ET L'A.L.S.H. !



Cette année encore, au moment des vacances scolaires, les enfants de l'E.A.J.E. (Groupe des grands) ont la joie de partager des temps avec les enfants du centre de loisirs (groupe des plus jeunes). Ces rencontres se déroulent soit à l'E.A.J.E. autour de thèmes comme les droits de l'enfant, la musique, soit à la Sathonette, sur le thème des petits reporters. Les activités sont proposées en petits groupes ou les enfants des deux structures sont mélangés afin de favoriser les échanges. Les professionnelles préparent des ateliers sur les thèmes choisis : peinture, collage, éveil sonore, contes, marionnettes, modelage, danse... Puis, en fin de matinée, les enfants partagent le déjeuner ensemble. Ces rencontres sont pour les enfants et les professionnelles, source de plaisirs, de découverte de l'autre et d'autres espaces, de partage, de nouveautés très riches. Des moments à part dans le quotidien de l'EAJE pour en douceur rencontrer le monde du centre de loisirs et s'amuser tous ensemble !



CAISSES À SAVON : EN FAMILLE ENTRE DEUX AVERSES

Au départ ce sont les enfants, les ados qui ont testé d'abord en duo avec un membre de l'association, puis en solo. D'abord stressés pour leurs enfants, les parents ont embarqué. Au final de cette journée de baptêmes dans la montée de la Paroche : une soixantaine de nouveaux adeptes.

Prochain rendez vous du club de la CCMP de l'officiel cette fois : les championnats de France à Miribel les 29 et 30 juin prochains.



TWIRLING BÂTON

Nos athlètes féminines du Twirling Bâton, Marine Lapierre et Alissa Pourchaire ont obtenu leur billet pour représenter la commune lors de la finale du championnat de France en duo minime se tenant le dimanche 16 juin 2013 à Villeurbanne. Bravo à nos petites et que l'aventure continue...



PLU

Réunion publique de présentation du PADD (Plan d'Aménagement de de Développement Urbain) et débat
Le 23 mai à 20h30 s'est tenue en salle des fêtes la réunion publique de présentation du PADD; il s'agit non seulement d'une exigence réglementaire, mais également d'une volonté de l'équipe municipale d'exposer l'état de ses travaux en toute transparence.

Cette réunion avait été annoncée par voie de presse (Les Échos, Le Progrès) et sur le site internet de la mairie
En préambule, monsieur le Maire présentait les raisons majeures de la révision du PLU (Plan Local de l'Urbanisme) :

- le changement assez important des textes réglementaires et des orientations nationales en matière d'urbanisme imposant de fait cette révision

- la nécessité de faire évoluer le PLU en vigueur au vu certains points gênants de règlement

En second lieu, madame SERRATRICE, gérante du cabinet INTERSTICE qui travaille sur le PLU de notre commune a rappelé le contexte réglementaire de la révision du PLU, ainsi que son calendrier.

Enfin, il a été exposé et de manière plus détaillée, les cinq objectifs du PADD:

- Assurer un développement durable et solidaire du territoire avec optimisation du foncier
- Améliorer le fonctionnement urbain communal
- Pérenniser voire renforcer le tissu économique local et sa diversité
- Assurer la transmission de l'identité paysagère et patrimoniale du territoire
- Préserver le bon état écologique des milieux naturels et des sites remarquables

Lors du débat qui a suivi cette présentation, l'équipe municipale a répondu aux questions posées et a pris note de toutes les idées et réflexions des participants.

Il a été rappelé que malgré des idées aussi originales que généreuses, l'urbanisme est un art difficile qui doit se plier d'une part au respect strict des (trop) nombreuses réglementations, et d'autre part à la réalité d'un budget municipal de plus en plus difficile à équilibrer. Les arbitrages nationaux pris ces dernières années (au sujet de la taxe professionnelle par exemple) ainsi que l'état général du pays forcent les communes responsables à des décisions douloureuses ; il sera difficile dans le futur de développer ou même maintenir la palette des services rendus, et d'investir en même temps sur de nouveaux projets.

Rappelons que le document présenté lors de cette réunion est téléchargeable sur le site de la commune, qu'un cahier est disponible en mairie pour y écrire toutes vos remarques, et que l'équipe municipale se tient à votre disposition pour vous écouter et préciser des points particuliers.

C'est notre devoir, et nous en sommes fier!

Pierre Commarmot, adjoint à l'urbanisme

ACCUEIL DE LOISIRS D'ÉTÉ

Cet été l'accueil de Loisirs Communal 3-13 ans ouvrira ses portes à la Sathonette du lundi 8 juillet au vendredi 2 août et du lundi 19 août au lundi 2 septembre.

Les animateurs accueilleront les enfants pour un été dynamique en proposant des thèmes attractifs : sports, astronomie, arts, paléontologie, fables, théâtre, marionnettes...autour d'ateliers créatifs et artistiques...

Des sorties à la journée sont proposées et d'autres découvertes géniales...

Ainsi que deux camps de 5 jours qui sont organisés chacun pour 12 enfants :

- Un « Espace Nature Evasion » destiné au 7-9 ans à Thoissey du 22 au 26 juillet
- Un « Séjour sportif et découverte » destiné au 10-13 ans à l'île Chambod du 15 au 19 juillet.



« VILLE VIE VACANCES AU CŒUR DU QUARTIER DES FOLLIETS »

Dans le cadre du CUCS (contrat urbain de cohésion sociale), le réseau 11-18 ainsi que le service TMP-ALSH de la commune propose des animations pour les enfants et les familles (jardinage, ateliers créatifs, découverte de jeux de société...) au quartier des Folliets. Des animateurs vous accueilleront les vendredis 14, 21, 28 juin ainsi que le vendredi 5 juillet de 16h30 à 18h30.

Vous voulez : partager un moment convivial, vous renseigner sur la programmation des deux accueils de loisirs de cet été et des aides dont vous disposez, vous amuser... Venez nous rencontrer.

SEMAINE D'INSCRIPTION du 17 au 21 juin à la mairie de Saint-Maurice-de-Beynost :

Les matins de 9h à 12h.

Les après-midi : lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h mardi de 14h à 18h et jeudi de 14h à 19h.

Les deux premiers jours sont réservés aux familles résidant sur la commune.

Le nombre de places sera limité alors ne tardez pas !

Vous pouvez consulter les programmes complets, le dossier et le planning d'inscription sur le site de la commune.

Mail : tmp-alsh@saint-maurice-de-beynost.fr

PLU

Réunion publique de présentation du PADD (Plan d'Aménagement de de Développement Urbain) et débat
Le 23 mai à 20h30 s'est tenue en salle des fêtes la réunion publique de présentation du PADD; il s'agit non seulement d'une exigence réglementaire, mais également d'une volonté de l'équipe municipale d'exposer l'état de ses travaux en toute transparence.

Cette réunion avait été annoncée par voie de presse (Les Échos, Le Progrès) et sur le site internet de la mairie
En préambule, monsieur le Maire présentait les raisons majeures de la révision du PLU (Plan Local de l'Urbanisme) :

- le changement assez important des textes réglementaires et des orientations nationales en matière d'urbanisme imposant de fait cette révision

- la nécessité de faire évoluer le PLU en vigueur au vu certains points gênants de règlement

En second lieu, madame SERRATRICE, gérante du cabinet INTERSTICE qui travaille sur le PLU de notre commune a rappelé le contexte réglementaire de la révision du PLU, ainsi que son calendrier.

Enfin, il a été exposé et de manière plus détaillée, les cinq objectifs du PADD:

- Assurer un développement durable et solidaire du territoire avec optimisation du foncier
- Améliorer le fonctionnement urbain communal
- Pérenniser voire renforcer le tissu économique local et sa diversité
- Assurer la transmission de l'identité paysagère et patrimoniale du territoire
- Préserver le bon état écologique des milieux naturels et des sites remarquables

Lors du débat qui a suivi cette présentation, l'équipe municipale a répondu aux questions posées et a pris note de toutes les idées et réflexions des participants.

Il a été rappelé que malgré des idées aussi originales que généreuses, l'urbanisme est un art difficile qui doit se plier d'une part au respect strict des (trop) nombreuses réglementations, et d'autre part à la réalité d'un budget municipal de plus en plus difficile à équilibrer. Les arbitrages nationaux pris ces dernières années (au sujet de la taxe professionnelle par exemple) ainsi que l'état général du pays forcent les communes responsables à des décisions douloureuses ; il sera difficile dans le futur de développer ou même maintenir la palette des services rendus, et d'investir en même temps sur de nouveaux projets.

Rappelons que le document présenté lors de cette réunion est téléchargeable sur le site de la commune, qu'un cahier est disponible en mairie pour y écrire toutes vos remarques, et que l'équipe municipale se tient à votre disposition pour vous écouter et préciser des points particuliers.

C'est notre devoir, et nous en sommes fier!

Pierre Commarmot, adjoint à l'urbanisme

ACCUEIL DE LOISIRS D'ÉTÉ

Cet été l'accueil de Loisirs Communal 3-13 ans ouvrira ses portes à la Sathonette du lundi 8 juillet au vendredi 2 août et du lundi 19 août au lundi 2 septembre.

Les animateurs accueilleront les enfants pour un été dynamique en proposant des thèmes attractifs : sports, astronomie, arts, paléontologie, fables, théâtre, marionnettes...autour d'ateliers créatifs et artistiques...

Des sorties à la journée sont proposées et d'autres découvertes géniales...

Ainsi que deux camps de 5 jours qui sont organisés chacun pour 12 enfants :

- Un « Espace Nature Evasion » destiné au 7-9 ans à Thoissey du 22 au 26 juillet
- Un « Séjour sportif et découverte » destiné au 10-13 ans à l'île Chambod du 15 au 19 juillet.



« VILLE VIE VACANCES AU CŒUR DU QUARTIER DES FOLLIETS »

Dans le cadre du CUCS (contrat urbain de cohésion sociale), le réseau 11-18 ainsi que le service TMP-ALSH de la commune propose des animations pour les enfants et les familles (jardinage, ateliers créatifs, découverte de jeux de société...) au quartier des Folliets. Des animateurs vous accueilleront les vendredis 14, 21, 28 juin ainsi que le vendredi 5 juillet de 16h30 à 18h30.

Vous voulez : partager un moment convivial, vous renseigner sur la programmation des deux accueils de loisirs de cet été et des aides dont vous disposez, vous amuser... Venez nous rencontrer.

SEMAINE D'INSCRIPTION du 17 au 21 juin à la mairie de Saint-Maurice-de-Beynost :

Les matins de 9h à 12h.

Les après-midi : lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h mardi de 14h à 18h et jeudi de 14h à 19h.

Les deux premiers jours sont réservés aux familles résidant sur la commune.

Le nombre de places sera limité alors ne tardez pas !

Vous pouvez consulter les programmes complets, le dossier et le planning d'inscription sur le site de la commune.

Mail : tmp-alsh@saint-maurice-de-beynost.fr



À Saint-Maurice de Beynost, les opérations tranquillité vacances (OTV) ont été lancées en 2002. Il s'agit d'un service gratuit destiné à tout Mauricien et à toute habitation (maisons et appartements) permettant à la population de bénéficier d'une surveillance accrue du logement pendant les périodes de vacances.

Ce service est assuré par la police municipale. Les agents ne rentrent pas dans les habitations sauf cas extrême et sur accord du propriétaire. Ils ne s'engagent que dans la partie extérieure pour vérifier toutes les issues (fenêtres, portes fenêtres, portes d'entrées, portes de garages).

Les policiers municipaux dans le cadre de leur surveillance générale, passent aux adresses déclarées et vérifient si tout va bien. Autres avantages à ce service : la prévention sur les risques domestiques tels que, dégâts des eaux ou toutes autres mauvaises surprises.

La procédure d'inscription est simple : retrait du formulaire sur le site de la commune, ou retrait au poste de police. Dans le premier cas, nous vous déconseillons de faire un envoi, il est préférable de venir déposer le document auprès des agents (mesure de sécurité).

Nous surveillons à l'année environ une soixantaine de logements. Egalement, nous sommes sollicités régulièrement pour des oublis tels que portails ouverts, fenêtres ouvertes, velux ouverts etc.

En cas de problème, nous avisons la personne renseignée qui nous dicte la conduite à tenir.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour les prochaines vacances. C'est un petit confort de plus qui vous permettra de profiter de vos congés en toute tranquillité !

Renseignements en Mairie, service de la Police municipale : 04 78 55 14 08.

Les villes de Miribel, Beynost, Neyron et Saint-Maurice de Beynost, fortes de valeurs communes partagées, ont décidé cette année de mutualiser l'action des « Tickets découverte » dans le cadre du projet éducatif local, pour permettre aux enfants et aux jeunes de 6 à 16 ans des quatre communes de découvrir 34 activités (sportives et culturelles) proposées par les associations du territoire.

Les Tickets découverte seront disponibles dès fin juin dans les écoles et les collèges.

Important : les tickets sont nominatifs. Il faut les remplir et les présenter à chaque visite. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des associations partenaires.



PLAN CANICULE 2013

Comme l'an dernier, un registre est ouvert en Mairie. Il a pour finalité d'organiser un contact périodique avec les personnes recensées afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin, en cas de déclenchement par le Préfet du « plan d'alerte et d'urgence canicule ».

Le registre recense les Mauriciennes et Mauriciens vivant à leur domicile, âgés de plus de 65 ans ou les personnes concernées par les risques sanitaires liés aux fortes chaleurs (personnes souffrant d'affections pouvant être aggravées sous l'effet de la chaleur (maladies, handicaps), les enfants, les personnes en situation de précarité, etc...)

L'inscription sur ce registre est facultative. Elle se fait sur déclaration de la personne ou de son représentant légal, soit à l'aide du formulaire disponible à l'accueil de la Mairie, soit par appel téléphonique au 04.78.55.14.08 (demander le secrétariat du C.C.A.S).

L'inscription d'une personne à la demande d'un tiers (personne physique comme un parent, un voisin, un ami ou morale comme un service d'aide à domicile, un C.C.A.S, une assistante sociale, un médecin) ne sera acceptée que par écrit.

Ce registre pourra être communiqué au Préfet de l'Ain. Toute personne y figurant a le droit d'accès et de rectification des informations la concernant.

Des conseils pour affronter la canicule sont également à votre disposition :

- un fascicule et une liste de conseils (disponibles en Mairie)
- un numéro de téléphone gratuit : 0 800 06 66 66 (du 1^{er} juin au 31 août)
- un site internet : www.sante.gouv.fr (rubrique canicule)



À Saint-Maurice de Beynost, les opérations tranquillité vacances (OTV) ont été lancées en 2002. Il s'agit d'un service gratuit destiné à tout Mauricien et à toute habitation (maisons et appartements) permettant à la population de bénéficier d'une surveillance accrue du logement pendant les périodes de vacances.

Ce service est assuré par la police municipale. Les agents ne rentrent pas dans les habitations sauf cas extrême et sur accord du propriétaire. Ils ne s'engagent que dans la partie extérieure pour vérifier toutes les issues (fenêtres, portes fenêtres, portes d'entrées, portes de garages).

Les policiers municipaux dans le cadre de leur surveillance générale, passent aux adresses déclarées et vérifient si tout va bien. Autres avantages à ce service : la prévention sur les risques domestiques tels que, dégâts des eaux ou toutes autres mauvaises surprises.

La procédure d'inscription est simple : retrait du formulaire sur le site de la commune, ou retrait au poste de police. Dans le premier cas, nous vous déconseillons de faire un envoi, il est préférable de venir déposer le document auprès des agents (mesure de sécurité).

Nous surveillons à l'année environ une soixantaine de logements. Egalement, nous sommes sollicités régulièrement pour des oublis tels que portails ouverts, fenêtres ouvertes, velux ouverts etc.

En cas de problème, nous avisons la personne renseignée qui nous dicte la conduite à tenir.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour les prochaines vacances. C'est un petit confort de plus qui vous permettra de profiter de vos congés en toute tranquillité !

Renseignements en Mairie, service de la Police municipale : 04 78 55 14 08.

Les villes de Miribel, Beynost, Neyron et Saint-Maurice de Beynost, fortes de valeurs communes partagées, ont décidé cette année de mutualiser l'action des « Tickets découverte » dans le cadre du projet éducatif local, pour permettre aux enfants et aux jeunes de 6 à 16 ans des quatre communes de découvrir 34 activités (sportives et culturelles) proposées par les associations du territoire.

Les Tickets découverte seront disponibles dès fin juin dans les écoles et les collèges.

Important : les tickets sont nominatifs. Il faut les remplir et les présenter à chaque visite. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des associations partenaires.



PLAN CANICULE 2013

Comme l'an dernier, un registre est ouvert en Mairie. Il a pour finalité d'organiser un contact périodique avec les personnes recensées afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin, en cas de déclenchement par le Préfet du « plan d'alerte et d'urgence canicule ».

Le registre recense les Mauriciennes et Mauriciens vivant à leur domicile, âgés de plus de 65 ans ou les personnes concernées par les risques sanitaires liés aux fortes chaleurs (personnes souffrant d'affections pouvant être aggravées sous l'effet de la chaleur (maladies, handicaps), les enfants, les personnes en situation de précarité, etc...)

L'inscription sur ce registre est facultative. Elle se fait sur déclaration de la personne ou de son représentant légal, soit à l'aide du formulaire disponible à l'accueil de la Mairie, soit par appel téléphonique au 04.78.55.14.08 (demander le secrétariat du C.C.A.S).

L'inscription d'une personne à la demande d'un tiers (personne physique comme un parent, un voisin, un ami ou morale comme un service d'aide à domicile, un C.C.A.S, une assistante sociale, un médecin) ne sera acceptée que par écrit.

Ce registre pourra être communiqué au Préfet de l'Ain. Toute personne y figurant a le droit d'accès et de rectification des informations la concernant.

Des conseils pour affronter la canicule sont également à votre disposition :

- un fascicule et une liste de conseils (disponibles en Mairie)
- un numéro de téléphone gratuit : 0 800 06 66 66 (du 1^{er} juin au 31 août)
- un site internet : www.sante.gouv.fr (rubrique canicule)

